



MAIRIE DE  
**L'ÎLE D'YEU**

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : 20 avril 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/04/75

|   |               |    |            |    |               |   |           |   |   |
|---|---------------|----|------------|----|---------------|---|-----------|---|---|
| <p><b>Date Convocation</b><br/>13/04/2026</p> <p><b>Date Affichage</b><br/>13/04/2026</p> <p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <table> <tr> <td>- en exercice</td> <td>27</td> </tr> <tr> <td>- présents</td> <td>26</td> </tr> <tr> <td>- procuration</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>- absents</td> <td>0</td> </tr> </table> | - en exercice | 27 | - présents | 26 | - procuration | 1 | - absents | 0 | <p>Le 20 Avril Deux Mille Vingt Six à 19 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b>PRESENTS 26</b> : Patrice BERNARD ; Vincent ROIRAND ; Corinne ROUET ; Bernard NOURY ; Jacqueline TURBE ; Mathieu RIOU ; Virginie GIRARD ; Yannick RIVALIN ; Camille DECONINCK ; Fabien DULON ; Sébastien GAUTIER ; Louis DUPONT ; Nathalie BARBOTIN ; Manon PLESSIS ; Leslie DOUX ; Maryline SAUVADET ; Benjamin RATOUIT ; Marika ANDRÉ ; Eddy LAURENT ; Christine LE BRIS ; Christophe DUPONT ; Joanna BURGAUD ; Laure BARAULT ; Cyril TARAUD ; Valérie VOISIN ; Alain MOUSNIER</p> <p><b>PROCURATIONS 1</b> : Gaëlle CHAPUT qui a donné procuration à Alain MOUSNIER</p> <p><b>ABSENTS 0</b></p> <p><b>SECRETAIRE</b> : Manon PLESSIS</p> |
| - en exercice   | 27            |    |            |    |               |   |           |   |   |
| - présents  | 26            |    |            |    |               |   |           |   |   |
| - procuration   | 1             |    |            |    |               |   |           |   |   |
| - absents   | 0             |    |            |    |               |   |           |   |   |

### SYNDICAT MIXTE TRIVALIS : ÉLECTIONS DES DÉLEGUÉS

#### Rapporteur : M. Bernard NOURY

La Commune de l'Île d'Yeu est membre du syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, Trivalis,

Trivalis est administré par un organe délibérant, le comité syndical, constitué des délégués des établissements publics de coopération intercommunale, des syndicats mixtes, et de la commune, membres,

Ces délégués sont élus par les assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale, des syndicats mixtes, et de la commune, conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur,

A la suite du renouvellement général des conseils municipaux, il appartient à chaque membre de procéder à l'élection de ses délégués pour siéger au comité syndical de Trivalis,

Pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres,

Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre (L'Ile d'Yeu n'est pas concernée),

Pour l'élection des délégués des syndicats mixtes membres au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller communautaire d'un EPCI membre (L'Ile d'Yeu n'est pas concernée),

En application des règles statutaires de représentation des structures adhérentes au sein du comité syndical de Trivalis, la Commune de l'Ile d'Yeu doit être représentée à ce comité syndical par un délégué titulaire) et par 1 délégué suppléant, appelés à siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires,

Le vote se fait au scrutin secret à la majorité absolue, sauf accord unanime contraire.

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui de l'assemblée qui les a désignés,

Considérant que le Conseil municipal, peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5711-1 et L.5211-7,

Vu l'arrêté préfectoral n°97 – D.R.C.L./2 – 57 en date du 17 juillet 1997 autorisant la création du Syndicat Mixte d'Etudes pour une Coordination Départementale du Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés de Vendée,

Vu l'arrêté préfectoral n°02 – D.R.C.L.E./2 – 672 en date du 30 décembre 2002 portant transformation du Syndicat Mixte d'Etudes pour une Coordination Départementale du Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés de Vendée,

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-D.R.C.T.A.J./3-543 en date du 28 juillet 2017 portant modification des statuts du syndicat mixte Trivalis,

Vu les statuts de Trivalis,

Considérant l'installation des nouveaux conseillers municipaux lors du Conseil municipal du 29 mars 2026,

#### **Il est proposé au Conseil municipal :**

- ◆ **DE DECIDER** à l'unanimité de recourir au vote à main levée
- ◆ **DE PROCEDER** à l'élection des délégués (pour l'Ile d'Yeu, 1 délégué et 1 suppléant – cf. annexe jointe à la présente délibération)

Sont candidats :

#### **Délégué titulaire :**

Est candidat : M. Patrice BERNARD

#### **Délégué suppléant :**

Est candidat : M. Bernard NOURY

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (27 POUR) :**

- ◆ **DECIDE** à l'unanimité de recourir au vote à main levée
- ◆ **PROCEDE** à l'élection des délégués (pour l'île d'Yeu, 1 délégué et 1 suppléant – cf. annexe jointe à la présente délibération)
- ◆ **DESIGNE :**
  - Comme **délégué titulaire** représentant la Commune au sein de Trivalis :  
**M. Patrice BERNARD**
  - Comme **délégué suppléant** représentant la Commune au sein de Trivalis :  
**M. Bernard NOURY**

L'île d'Yeu, le 21 avril 2026

*la secrétaire de  
Mairie.*



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme

Le maire,  
M. Patrice BERNARD

